

Annexe n°1

Fiche n°1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

Description de la mission

- 1 participer à l'accueil du matin ;
- 2 faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- 3 contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- 4 préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- 5 contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- 6 accompagner une sortie scolaire ;
- 7 aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- 8 assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- 9 gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.
- 10 élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves à des opérations, prix ou concours, aux journées ou semaines dédiées (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations...
- 11 en école maternelle, contribuer particulièrement à l'apprentissage de la langue dans les activités proposées. En école élémentaire avoir une attention particulière aux élèves arrivants allophones.
- 12 Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège voisin, participer à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes de collégiens volontaires. Il s'agit de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission est réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aident dans sa tâche. Il conviendra dans ce cas qu'un emploi du temps précis soit établi conjointement par le directeur et le principal du collège. Les volontaires des écoles interviennent en priorité intervenir avec des élèves de sixième dans le cadre du cycle 3.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- l'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.

Fiche n°11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap

Description de la mission

Les volontaires pourront participer en école, collège ou lycée, en appui à l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'école ou l'établissement et le cas échéant au cours des activités des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ils pourront notamment :

- 1 participer à l'accueil du matin ;
- 2 faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- 3 contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- 4 préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ;
- 5 accompagner une sortie scolaire ou des déplacements liés aux projets mis en place;
- 6 coopérer avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion , et en assurant des actions de médiation;
- 7 coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ;
- 8 aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes dans l'école, collège ou lycée, en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...) ;
- 9 élaborer et animer des activités originales de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre de chaque année ;
- 10 en outre, en collège les volontaires participeront à « Devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Le cadre de la mission

- stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;
- Les activités concernant le handicap sont menées en binômes avec un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ou en relation avec tout autre personnel titulaire

(infirmier, assistant social, conseiller principal d'éducation, etc.) chargé d'activités auprès d'élèves en situation de handicap.

- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.